



*January 2022*



*Contribution de la COMECE et de la CEC  
au programme de la  
présidence française de l'UE*

*“Relance, puissance, appartenance”*

## Introduction

La **COMECE** (*Commission des Épiscopeats de l'Union européenne*) et la **CEC** (*Conférence des Églises européennes*) saluent le programme ambitieux et tourné vers l'avenir de la Présidence française du Conseil de l'UE.

Sous la devise « **Relance, puissance, appartenance** », la Présidence française de l'UE souligne la nécessité d'une réponse européenne, basée sur la solidarité et les valeurs communes face à la crise de la santé publique, la crise climatique, la révolution numérique, les migrations et les défis géopolitiques. La COMECE et la CEC soutiennent les trois ambitions clés de la Présidence française de l'UE : une Europe plus souveraine, Un nouveau modèle européen de croissance et une Europe humaine, en soulignant la nécessité de promouvoir nos valeurs européennes communes et le bien commun dans tous les domaines politiques. Nous pensons également que la meilleure façon de renforcer le sentiment d'appartenance est de mettre en valeur le caractère unique de l'UE en tant que communauté de valeurs et de droits fondamentaux.

Représentant ensemble environ 380 millions de citoyens de tous les États membres de l'UE, la COMECE et la CEC sont fermement engagées à développer le projet européen sur la base des idéaux

chrétiens de justice, de paix et d'intégrité de la création.

La COMECE et la CEC ont une longue tradition commune de dialogue avec les Présidences de l'UE, ce qui constitue une dimension importante du dialogue ouvert, transparent et régulier entre l'UE et les Églises, inscrit dans l'article 17 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Nous nous engageons à poursuivre ce dialogue avec les institutions de l'UE et à œuvrer en faveur d'une Union plus pacifique, socialement juste, durable et inclusive, dans laquelle le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, la liberté solidaire, l'égalité, la démocratie et l'État de droit sont au premier plan des actions et des politiques de l'UE, tant au sein de l'UE que sur la scène mondiale.

Dans ce contexte, **la COMECE et la CEC souhaitent partager leurs réflexions communes et leurs recommandations politiques concrètes concernant les priorités du programme de la Présidence française de l'UE.** Nous nous réjouissons d'un dialogue constructif et d'une interaction tout au long du mandat et souhaitons à la Présidence française succès, courage, sagesse et la bénédiction de Dieu pour cette tâche importante.

## Priorité I : « Une Europe plus souveraine »

### *1.1. Migration et asile*

En faisant avancer l'élaboration d'une politique commune en matière d'asile et de migration, et plus particulièrement la proposition de pacte européen, **la présidence française devrait être guidée**

**par la priorité absolue qu'elle accorde à l'État de droit - y compris la pleine application de la législation européenne existante, en particulier à ses frontières.** Les initiatives nécessaires à la protection

dans les pays d'origine et de transit doivent aller de pair avec la protection indispensable dans l'UE. Les conditions dans d'autres régions du monde sont de plus en plus désastreuses - par exemple, dans les environs de l'Afghanistan ou dans de nombreux pays d'accueil de réfugiés en Afrique. Nous appelons l'UE à **fournir une aide humanitaire** aux personnes dans le besoin dans ces régions. La COMECE et la CEC appellent également l'UE et ses États membres à renforcer son **rôle indispensable dans la protection internationale**, en accordant un accès rapide à une procédure d'asile complète et équitable aux personnes arrivant aux frontières et sur le territoire de l'UE. Nous demandons également à l'UE **d'offrir plus de possibilités de passages sûrs** permettant une protection en Europe - par le biais de la réinstallation, du visa humanitaire, du regroupement familial plus généreux ou de l'exception de visa, qui

devrait, compte tenu de la migration mixte, être complétée par des voies significatives vers la migration régulière de travail. Nous demandons à l'UE **d'intensifier la lutte contre la traite des êtres humains et de mettre en place un mécanisme permanent de coopération avec les pays tiers** pour la prévenir et la combattre.

Nous considérons qu'il est inacceptable que des personnes meurent en mer lorsqu'elles tentent de traverser vers le territoire de l'UE en quête d'une protection internationale. **Nous appelons donc les États membres à mettre en place des activités de recherche et de sauvetage (SAR) parrainées par l'État** ou, en leur absence, à soutenir et à ne pas criminaliser les activités SAR humanitaires menées par les acteurs de la société civile, y compris les Églises. Nous saluons les plans visant à revitaliser, élargir et améliorer l'accord dit « de La Valette ».

### Recommandations politiques :

- **Rendre réel et effectif le droit d'asile** dans l'UE tel qu'il est exprimé dans l'acquis existant en matière d'asile, y compris un accès effectif au territoire de l'UE en utilisant la détention pendant la procédure d'asile comme dernier recours, et en respectant les droits fondamentaux des demandeurs à toutes les étapes de la procédure, y compris le retour.
- **Fournir une série de mécanismes pour des passages sûrs**, c'est-à-dire des voies sûres et légales à la fois pour la protection dans l'UE et pour des modèles de migration régulière de travail.
- **Fournir un soutien financier et renforcer les capacités des pays tiers qui accueillent des demandeurs d'asile**, ainsi que l'accès à un statut sûr et à l'intégration locale. En outre, offrir des passages sûrs/des voies complémentaires vers l'UE aux personnes pour lesquelles une protection en dehors de l'UE n'est pas envisageable.
- **Impliquer les églises, les communautés et associations religieuses ainsi que les organisations confessionnelles en tant que partenaires fiables** pour soutenir les migrants et les réfugiés, y compris les victimes de la traite des êtres humains, les personnes secourues en mer dans les pays de transit et de destination, en particulier les demandeurs d'asile cherchant refuge dans les pays.

- **Mettre en place un mécanisme prévisible et contraignant pour les opérations de recherche et de sauvetage** dans les eaux maritimes aux frontières extérieures de l'UE, y compris des dispositions pour un débarquement rapide et sûr.
- **Faire du droit primaire de rester dans son propre pays une réalité** en s'attaquant aux causes profondes de la migration forcée.

## 1.2. Affaires extérieures et sécurité

### Politique étrangère et sécurité

L'Union européenne continue d'être entourée d'un arc d'instabilité dans son voisinage, et sur la scène mondiale, elle est confrontée à une érosion de la confiance dans les cadres de coopération multilatérale et à une logique renouvelée de compétition entre grandes puissances, qui se manifeste par divers moyens. Les Églises se félicitent de l'ambition de la présidence française de l'UE de renforcer davantage le rôle mondial de l'UE en tant qu'acteur principal du développement et de la paix. Cependant, comme la pandémie de COVID-19 et ses vastes conséquences l'ont mis en évidence, les menaces majeures pour la vie et la sécurité des personnes ne sont, dans la plupart des cas, pas dues à des motifs militaires. **Une logique de réarmement et de peur ne peut que créer un faux sentiment de sécurité et conduire à une plus grande déstabilisation.** En outre, des facteurs tels que les inégalités

socio-économiques croissantes, l'insécurité alimentaire, les violations des droits de l'homme et la dégradation progressive de l'environnement, rendent impossible l'instauration d'une paix durable. Nous appelons donc la présidence française de l'UE à œuvrer au **développement d'une culture stratégique européenne de paix, avec la sécurité humaine en son centre.** L'UE devrait concentrer ses efforts dans son voisinage et sur la scène mondiale sur la **coopération plutôt que sur la confrontation**, en intensifiant les partenariats bi- et multilatéraux en faveur du développement humain, de l'écologie intégrale et de la paix. En particulier, nous encourageons la présidence française de l'UE à **promouvoir les efforts en faveur d'un partenariat confiant et étroit avec le Royaume-Uni**, tout en tenant compte des implications post-Brexit sur le processus de paix sur l'île d'Irlande.

#### Recommandations politiques :

- Dans le contexte du prochain sommet européen de la défense et de la publication de la « boussole stratégique » de l'UE, nous demandons à la présidence française de l'UE de **promouvoir l'élaboration d'un « indice de sécurité humaine de l'UE », en fixant des critères clairs axés sur les personnes** et en encourageant les efforts holistiques de l'UE pour favoriser la sécurité humaine en tant que facteur de développement durable et inclusif dans le monde entier.
- Comme le stipule le [plan d'action de l'UE pour les droits de l'homme et la démocratie](#), nous encourageons la présidence française de l'UE à **explorer les moyens d'intensifier la coopération avec les acteurs religieux et confessionnels** « dans la protection et la promotion des droits de l'homme, dans la réalisation des objectifs de développement durable, et

*dans le rétablissement de la paix, la prévention des conflits, la réconciliation et la médiation », lors de la rédaction de conclusions du Conseil ou de la conception d'initiatives pertinentes.*

## Partenariat UE-Afrique

La COMECE et la CEC soutiennent fermement les aspirations à renouveler le partenariat entre l'UE et l'Afrique. Le prochain **sommet UE-UA**, prévu les 17 et 18 février 2022, revêt une grande importance dans la perspective de remodeler les relations politiques et économiques intercontinentales vers un partenariat équitable et responsable qui place les populations au centre.

**Le futur partenariat entre l'UE et l'Afrique devrait se fonder sur les valeurs de la dignité humaine, de la solidarité et de l'égalité**, en se concentrant notamment sur

la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que sur un développement économiquement et écologiquement durable. Une question importante dans le contexte actuel est **l'accès équitable aux vaccins Covid-19**.

La COMECE et la CEC souhaitent à cet égard **souligner le rôle constructif que les églises et les communautés religieuses peuvent jouer** dans la promotion de la paix et de la réconciliation ainsi que dans la cohésion sociale, la fourniture de services sociaux de base, les soins de santé, l'éducation et l'autonomisation des jeunes.

### Recommandations politiques :

- Garantir un accès équitable aux **vaccins Covid-19** et leur distribution.
- Donner la priorité au **développement humain** et soutenir **l'adaptation au changement climatique**, notamment par des initiatives de commerce et d'investissement durables et centrées sur les personnes.
- **Promouvoir la participation effective de la société civile ainsi que des Églises et des communautés religieuses** dans le futur partenariat UE-Afrique et dans les processus politiques pertinents.

## 1.3. Liberté religieuse en dehors de l'UE

### Recommandations politiques :

- Dans le cadre de son action extérieure, l'UE devrait promouvoir activement les droits de l'homme internationalement reconnus, y compris le **droit à la liberté de religion ou de conviction, ainsi qu'une citoyenneté commune et égale des membres des minorités religieuses** dans les pays tiers.
- Soutenir la création de commissions **d'enquête internationales indépendantes** chargées d'enquêter sur les atrocités et les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des militants fulanis dans la région de la ceinture médiane du Nigeria et par des djihadistes à Cabo Delgado (Mozambique), et de fournir des éléments permettant à la Cour pénale internationale de poursuivre leurs crimes.

## 1.4. Transition numérique et cybersécurité

La numérisation croissante et l'interconnexion de plus en plus poussée du cyberspace peuvent non seulement offrir des opportunités, mais aussi ouvrir de nouvelles vulnérabilités pour la sécurité des infrastructures essentielles, des entreprises et des citoyens. Tout en

répondant efficacement à ces préoccupations, **les mesures de cybersécurité doivent suivre une approche centrée sur l'homme** et être intrinsèquement liées au respect de l'État de droit et des droits fondamentaux des citoyens.

### Recommandation politique :

- S'appuyant sur la récente [stratégie de l'UE en matière de cyber sécurité](#), les Églises encouragent la présidence française de l'UE à promouvoir des initiatives visant à **renforcer la résilience** face à d'éventuelles cyberattaques par un meilleur partage de l'information, le renforcement des capacités, la coordination ainsi qu'une coopération multipartite et multisectorielle en Europe et dans le monde.

## 1.5. Les défis mondiaux

### *Transition numérique et IA*

Les nouvelles règles proposées par la Commission européenne en avril 2021 visent à faire de l'Europe le centre mondial de l'intelligence artificielle (IA) digne de confiance.

La combinaison du tout premier [cadre juridique sur l'IA](#) et d'un nouveau [plan coordonné avec les États membres](#) devrait garantir la sécurité et les droits fondamentaux des personnes et des

entreprises, tout en renforçant l'innovation en matière d'IA dans toute l'UE. Il sera nécessaire de poursuivre les **négociations intenses de la présidence du Conseil de l'UE sur la loi sur l'IA de l'UE**.

Nous nous félicitons des **préoccupations exprimées** concernant la réglementation de la liste des systèmes à haut risque, le système de classement social (« scoring social ») et la reconnaissance biométrique.

### Recommandations politiques :

- Il sera nécessaire **d'étendre l'interdiction du scoring social** des autorités publiques aux entités privées.
- La possibilité d'utiliser des **systèmes d'identification biométrique** en temps réel doit être étendue aux acteurs qui ne sont pas des autorités répressives mais qui collaborent avec elles.
- La **répartition des responsabilités** devra être réévaluée afin de mieux refléter la réalité des chaînes de valeur de l'IA et d'éviter les conflits de législation en termes de législation sectorielle comme la vie privée et l'application de la loi.

## Transition écologique

Le Pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal* « EGD ») va profondément modifier le paysage des politiques de l'UE. De nouveaux accents soulignant la nécessité de lutter contre le changement climatique dans le contexte européen et mondial ont eu un effet stimulant sur le changement de mentalité. **La CEC et la COMECE se félicitent de la création du Pacte vert et des efforts croissants de l'UE en faveur d'un avenir durable.** Les buts et objectifs du Pacte vert sont largement en accord avec les efforts des églises pour une transition vers une écologie intégrale. Nous souhaitons en particulier soulever les préoccupations suivantes :

L'un des mots clés des politiques européennes envisagées par le Pacte vert est de « *ne laisser personne de côté* ». Une transition écologique orientée vers un objectif ne peut être réalisée qu'avec le soutien des citoyens européens et avec l'aide de la société civile. Les Églises auront également un rôle à jouer à cet égard. Toutefois, le soutien des citoyens ne pourra être obtenu que si un certain nombre de défis sérieux de la transition sont relevés. Il s'agit de la menace de la pauvreté énergétique, de la perte d'emplois traditionnels et de la nécessité de repenser et de transformer différents secteurs de l'économie, tels que l'agriculture et l'industrie. **Le succès de la transition écologique du Pacte vert dépendra en définitive de sa capacité à la rendre bénéfique pour tous.**

La pandémie de Covid a une fois de plus mis en évidence à quel point l'activité humaine et la surutilisation des ressources ont perturbé l'équilibre de la nature. Le

retour au « *train-train quotidien* » d'avant la pandémie n'est donc pas envisageable. Toutes les mesures de réorganisation économique post-pandémique doivent avoir pour objectif de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre et de minimiser la consommation de ressources. **Une tâche essentielle à cet égard est la redéfinition du concept de « croissance » qui définit l'économie d'aujourd'hui.**

Le changement climatique et ses répercussions à l'échelle mondiale, notamment dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du Sud, obligent l'UE à assumer la responsabilité de sa large contribution au changement climatique. Fournir une assistance technique et financière pour la transition et la lutte contre les conséquences du changement climatique est non seulement indispensable, mais aussi dans l'intérêt de l'intégrité et de la sécurité de l'UE. C'est une reconnaissance de sa responsabilité indéniable. La COP-27, qui se déroulera cette fois dans un pays africain, en Égypte, est l'occasion d'une action conjointe entre l'UE et les pays d'Afrique. Toutefois, **cela nécessitera de changer la perspective européenne égocentrique et de prendre au sérieux les besoins et les demandes des pays africains en matière de lutte contre les conséquences du changement climatique**, pour en faire un élément essentiel d'une position de négociation commune. **La préparation d'une telle position commune menant à des programmes conjoints pourrait être l'un des éléments clés du prochain sommet UE-UA.**

### Recommandations politiques :

- Accroître les possibilités pour les citoyens de l'Union européenne de participer à l'agenda du Pacte vert, avec l'intention de **ne laisser personne de côté** à son terme.
- Nommer honnêtement et publiquement les défis et les difficultés de la transition initiée par le Pacte vert, **développer des programmes concrets** pour y faire face.
- **Redéfinir le concept de "croissance"**.
- Utiliser le prochain sommet UE-UA pour mieux coordonner et **défendre une approche commune** de la lutte contre le changement climatique et ses conséquences.

## Priorité II : « Un nouveau modèle européen de croissance »

### 2.1. Affaires économiques et financières

#### *Relance et croissance*

Les États membres de l'UE ont fait preuve de solidarité pendant la crise du COVID-19 en empruntant conjointement sur le marché des capitaux. Mais jusqu'à présent, **seuls 22 des 26 plans de relance nationaux soumis ont été approuvés** par la Commission européenne. Les Églises se félicitent que la présidence française fasse de la **mise en œuvre complète du plan de relance** dans les États membres une priorité.

Dans le même temps, les plans de relance doivent tenir leurs promesses pour

répondre à la double urgence sanitaire et écologique, ainsi qu'aux défis de la transition numérique, tout en respectant les droits des travailleurs et le développement humain intégral afin de ne laisser personne de côté. « *Un développement technologique et économique qui ne laisse pas un monde meilleur et une qualité de vie intégralement supérieure ne peut pas être considéré comme un progrès* » (*Laudato Si'*, #194). C'est pourquoi les Églises affirment qu'un **suivi efficace et transparent** est essentiel pour la réussite des plans nationaux.

#### Recommandation politique :

- Les Églises appellent la Présidence française à **développer un système clair et transparent de mesure, de rapport et d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des politiques de relance au fil du temps**, et pas seulement en ce qui concerne son principal instrument, le Fonds pour la relance et la résilience (FRR). En outre, la Présidence devrait s'assurer que les dépenses dans la transition numérique n'affaiblissent pas les efforts parallèles pour répondre à la transition écologique.

#### *Construire une économie de marché responsable et durable*

Puisque les États membres emprunteurs devront rembourser leurs prêts, il est essentiel d'alléger leur charge financière

pour contribuer au budget de l'UE. Dans ce contexte, les Églises se félicitent des **efforts de la présidence française pour**



**présenter la proposition de mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone (CBAM)**, dans le but de réduire d'une part la délocalisation de la pollution vers d'autres parties du monde, mais aussi de réduire la pression sur les États membres de l'UE pour rembourser les emprunts.

Les Églises saluent la volonté de la Présidence française de **transposer au niveau européen l'accord international sur le Pilier II conclu au sein de l'OCDE** le 8 octobre 2021, en vue de sa mise en œuvre

effective au 1er janvier 2023. Longtemps attendu, ce pilier permettra une fiscalité plus juste par l'introduction d'un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés de 15%, qui sera applicable pour les entreprises d'au moins 750 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En outre, les Églises se félicitent de l'accent mis par la présidence française sur le développement du financement vert, tout en renforçant la législation européenne contre le blanchiment d'argent.

### Recommandations politiques :

- Les Églises appellent à une "**éthique de relations internationales**" afin que les plans de relance de l'UE profitent à la préservation de notre maison commune au niveau mondial. **De nouvelles ressources propres à l'UE, telles que le CBAM**, pourraient être utilisées non seulement pour financer la relance, mais aussi pour aider les pays les moins développés à s'engager dans les technologies durables.
- Utiliser pleinement la **taxonomie de l'UE**, afin d'aligner les investissements publics et privés pour atteindre les objectifs climatiques. Pour un **nouveau modèle de croissance**, les Églises soulignent l'importance de servir le bien commun et d'encourager les entreprises à se développer tout en respectant les exigences de gouvernance environnementale et sociale<sup>1</sup>.
- Poursuivre les travaux de la présidence en faveur d'une fiscalité plus équitable, alignée sur **l'accord de l'OCDE de 2021**, afin que les grandes entreprises contribuent de manière équitable à la relance.
- Des dispositions efficaces devraient être incluses dans la **législation européenne contre le blanchiment d'argent** afin de combiner sagement la **transparence** et la **protection des données personnelles**, en particulier en ce qui concerne les données sensibles (par exemple, les données révélant des croyances religieuses). Les dispositions doivent être calibrées de manière à éviter tout impact négatif indésirable sur les organisations à but non lucratif et les Églises (par exemple, décourager les dons et les contributions). **L'accès public aux registres des organismes à but non lucratif** doit être **limité** conformément aux recommandations des organes consultatifs de l'UE.

## *Marché intérieur & Coopération sur les défis numériques*

- Concernant la **loi sur les services numériques**, nous recommandons de **renforcer davantage les dispositions relatives aux enfants**, en incluant dans les articles du

---

<sup>1</sup> « Un système financier au service du bien commun en période de changement systémique » Secrétariat de la COMECE, Novembre 2021.

règlement des clauses spécifiques pour assurer leur protection. Il convient d'éviter tout impact négatif de la loi sur les services numériques sur les droits fondamentaux à la **liberté d'expression et d'information**, et à la **liberté de pensée, de conscience et de religion** (qui implique le droit « ... de manifester sa religion... par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites »).

## 2.2. Emploi, affaires sociales et santé

### Emploi et affaires sociales

La Présidence française ne doit pas se contenter de viser la croissance, mais promouvoir le développement humain intégral. Un marché du travail flexible ne devrait pas signifier des **conditions de travail précaires**. Aujourd'hui, trop de femmes, de jeunes et de travailleurs vulnérables ayant des formes d'emploi atypiques, y compris les **travailleurs des plateformes**, sont confrontés à de faibles salaires et à une faible (ou inexistante) couverture sociale, bien que la plupart de leurs emplois aient été reconnus comme « essentiels » pendant la pandémie. En outre, **un salaire décent devrait aller de pair avec une pleine inclusion dans la société**.

Les Églises reconnaissent depuis longtemps l'égalité de dignité des hommes et des femmes et critiquent les **discriminations injustes à l'égard des femmes**, notamment en matière de **rémunération, de violence à l'égard des femmes et de violence domestique**, comme une violation de leur enseignement le plus fondamental. Pourtant, la pandémie a accru la violence domestique. Les Églises sont très actives pour offrir des espaces et des services sûrs aux femmes victimes de violence.

En outre, **l'écart salarial** entre les sexes reste élevé. Les femmes méritent d'avoir les

mêmes chances de construire leur carrière que leurs pairs. Nous saluons le soutien de la présidence française pour **approfondir les mécanismes de transparence salariale** et mettre en œuvre la directive sur la transparence salariale contraignante.

Les Églises saluent la volonté politique et le soutien de la Présidence française d'atteindre au moins 78% de la population âgée de 20 à 64 ans sur le marché du travail d'ici 2030, comme présenté dans le [Plan d'action](#) du Socle européen des droits sociaux. Pour les Églises, **le travail contribue au bien commun de la société. Le travail devrait permettre à tous de mener une vie dans la dignité, d'avoir accès à des salaires décents, de préserver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin de pouvoir consacrer du temps à la foi, à la famille et aux activités bénévoles et sociales**<sup>2</sup>.

La pandémie a également accéléré le [brouillage de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée](#), avec une culture de la « *disponibilité permanente* ». **Une journée libre synchronisée** permettrait aux travailleurs de passer du temps avec leur famille, mais aussi de s'engager dans des activités civiques, sociales, sportives et spirituelles.

---

<sup>2</sup> « Façonner l'avenir du travail », Commission des Affaires Sociales de la COMECE, Octobre 2018

### Recommandations politiques :

- Les Églises appellent la présidence française à poursuivre les négociations sur la directive relative au **salaire minimum** afin de parvenir à un accord d'ici le printemps 2022, dans le respect du principe de subsidiarité et en tenant compte de la diversité des modèles sociaux européens, pour **permettre à tous les travailleurs de mener une vie digne**.
- Les Églises appellent la présidence française à faire avancer les négociations en vue d'une transparence salariale effective dans l'UE afin de **combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes**. En même temps, le travail devrait être soutenu par des **politiques fortes axées sur la famille**.
- Les Églises invitent la présidence française à prendre des mesures en vue de la **(ré)introduction d'un jour de repos commun dans l'UE**, comme le prévoit l'art. 2(5) de la Charte sociale européenne (CSE), et qui, selon la tradition ou la coutume, devrait en principe être le dimanche.

## Santé

Compte tenu du fait qu'il est très important de renforcer la coopération entre les États membres de l'UE et les institutions de l'UE pour garantir l'accessibilité financière, la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement en médicaments et en produits pharmaceutiques, il est très urgent de **mettre en place une résilience stratégique pour une Europe de la santé** en réponse à la situation historique de la pandémie de COVID- 19 et à ses défis mondiaux.

Les piliers essentiels d'une réponse européenne à la crise sanitaire actuelle doivent être une **stratégie de vaccination éthiquement responsable**, une **distribution mondiale des vaccins plus juste** socialement et la **mise en place**

**significative d'une agence européenne de la santé (HERA)**.

Les Églises sont des acteurs essentiels de cette action urgente. Elles soulignent leur engagement fort dans le domaine des soins de santé et le soutiennent par une **triple approche** : sensibiliser à la nécessité de se faire vacciner, inclure tous les établissements de soins de santé disponibles dans la procédure de distribution mondiale des vaccins et autres fournitures médicales nécessaires, et appeler à la mise en œuvre des dons de vaccins promis à l'établissement du dispositif COVAX.

### Recommandations politiques :

- **Promouvoir la vaccination à grande échelle** non seulement pour la sécurité et la protection de l'Europe, mais aussi pour la santé publique mondiale en tant que bien public, bénéficiant aux personnes vivant dans les nations plus pauvres autant qu'à celles vivant dans les pays ayant les ressources nécessaires pour créer et produire les vaccins.

- **Améliorer la mise en œuvre du dispositif mondial COVAX** par un engagement européen fort (des promesses de 500 millions de doses de vaccins ont été faites par le paquet « Team Europe » (UE, États membres de l'UE et institutions financières de l'UE), parallèlement à la campagne de vaccination de rappel existante en Europe).
- **La création d'une agence européenne de la santé (HERA)** doit être plus transparente, donner la priorité à l'intérêt public et impliquer tous les acteurs européens nécessaires dans le processus décisionnel.

## Priorité III : « Une Europe humaine »

### *1.1. Conférence sur l'avenir de l'Europe*

La COMECE et la CEC s'accordent sur l'évaluation positive de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. La Conférence est un signe d'espoir pour l'Europe. Et elle est unique. Aucune autre instance politique internationale dans le monde n'a jamais atteint un tel niveau d'implication directe et qualitative des citoyens. C'est une chose dont les Européens peuvent et doivent être fiers. **Les quatre panels de citoyens européens se sont révélés être une nouvelle forme passionnante de démocratie participative** au niveau européen. Ils ont permis d'élargir le dialogue citoyen au-delà des frontières géographiques et linguistiques et constituent un instrument utile pour reconnecter les citoyens européens avec les institutions européennes.

**Comme d'autres « partenaires de l'Article 17 », la COMECE et la CEC regrettent de ne pas avoir été impliquées dans la plénière de la Conférence.** Cela reste une lacune sensible des organisateurs. Cependant, la COMECE et la CEC attendent maintenant avec impatience le rapport intermédiaire de la plénière. Nonobstant les recommandations incluses dans le rapport et au regard du climat politique en Europe, **la COMECE et la CEC ne croient pas à l'opportunité pour l'Union européenne d'essayer de modifier les traités et de convoquer une nouvelle Convention et une conférence intergouvernementale.** Au lieu de renforcer notre Union, un tel projet pourrait renforcer les divisions existantes

#### Recommandations politiques :

- La CEC et la COMECE suggèrent de **pérenniser les panels de citoyens européens** et de les reconvoquer au début et à mi-parcours du mandat quinquennal du Parlement européen.
- La CEC et la COMECE soutiennent la proposition d'une **conférence sur les Balkans occidentaux** comme suivi concret de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

## 3.2. Antisémitisme, droits fondamentaux de l'UE

### Antisémitisme

La COMECE et la CEC se félicitent vivement de prendre une position décisive contre toutes les formes **d'antisémitisme**, conformément à la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de promotion de la vie juive adoptée par la Commission en octobre 2021.

Un dialogue structuré au niveau européen, établissant des stratégies et des structures pour combattre et enregistrer les incidents antisémites, y compris l'éducation, est une étape importante pour s'opposer à

l'antisémitisme de toutes nos forces. **Nous encourageons la Présidence à répondre aux discussions actuelles sur le racisme en reconnaissant et en traitant le racisme comme un problème des sociétés et des institutions dans l'UE.** Compte tenu de la configuration des compétences dans l'UE, nous soutiendrions en particulier la Présidence pour faire avancer la mise en œuvre complète et le développement ultérieur du cadre juridique anti-discrimination de l'UE dans le domaine du racisme.

### Droits fondamentaux de l'UE

Guidées par la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la CEC et la COMECE soutiennent une approche forte et multidimensionnelle des droits fondamentaux. Celle-ci devrait prendre pleinement en compte le rôle de la religion dans les différentes politiques de l'UE et garantir une action décisive pour relever les défis actuels tels que **l'antisémitisme,**

**les crimes et discours de haine, le respect de la liberté de religion ou de conviction** sur notre continent, y compris la **protection des lieux de culte.** La protection des enfants devrait être une priorité élevée dans le domaine des droits fondamentaux et faire l'objet de dispositions juridiques solides.

#### Recommandations politiques :

- Toute initiative relative aux **crimes et discours de haine** doit garantir une **protection efficace des droits fondamentaux** (par exemple, la liberté d'expression, la liberté de religion ou de croyance, la liberté scientifique, la liberté d'éducation et d'enseignement) **contre tout effet paralysant.** Aucune caractéristique protégée ne doit être privilégiée par rapport aux autres et la religion doit être incluse parmi celles-ci.
- Dans toute politique de l'UE où la religion entre en jeu (par exemple, la **non-discrimination**, la protection des données, la réponse Covid-19, le bien-être des animaux), le **droit fondamental à la liberté de religion ou de conviction et sa spécificité** devraient être respectés, en tenant compte des différences entre les religions et en évitant une **approche unique.** La liberté de religion et la **protection contre la discrimination** ne doivent **pas** être considérées comme une question concernant principalement/exclusivement les **minorités.**

- Les Églises expriment leur inquiétude quant à **l'impact négatif des initiatives européennes et nationales sur les rituels et les pratiques qui sont au cœur des communautés religieuses** (par exemple, l'abattage rituel, la circoncision). **Le dialogue et l'échange de pratiques** avec les communautés concernées devraient être encouragés. Les initiatives visant à lutter contre l'analphabétisme religieux sont importantes et la personne humaine doit rester au centre des politiques des droits de l'homme.
- **La protection des lieux de culte** au sein de l'UE devrait continuer à être **intégrée dans les espaces publics et les politiques de sécurité, en reconnaissant leur spécificité** et leur vulnérabilité. Cet objectif devrait être **lié au droit fondamental à la liberté de religion**, plutôt qu'au simple caractère symbolique de ces lieux.
- Les Églises soutiennent les **dispositions légales efficaces pour détecter, signaler et supprimer la pédopornographie**. Il convient d'accorder une attention particulière au **grooming en ligne, au contenu sexuel auto-généré** et à l'abus sexuel d'enfants par diffusion en direct. La protection des enfants est une question de santé publique, qui nécessite **une approche multi-agences** (y compris les acteurs confessionnels). La législation européenne doit favoriser une **perspective centrée sur les victimes**, tandis que **les dispositions relatives à la protection de la vie privée ne doivent pas créer d'obstacles** indus à la poursuite des délinquants.

### 3.3. *Éducation et culture*

#### *Éducation*

Les deux domaines de l'éducation et de la culture devraient figurer en bonne place dans l'agenda de la présidence française. Les changements rapides apportés par la pandémie de Covid-19 et l'exacerbation des inégalités entre les élèves à l'heure de l'enseignement à distance nécessitent des interventions majeures pour **garantir que les systèmes éducatifs soient suffisamment inclusifs** et financièrement prêts à soutenir les étudiants les plus vulnérables et défavorisés. L'utilisation des **technologies numériques** dans l'éducation pendant les confinements liés à la pandémie a révélé un besoin majeur de renforcer la culture numérique et la disponibilité des outils numériques dans l'intérêt d'une formation et d'une éducation formelle, non formelle et professionnelle

plus innovantes, inclusives et résilientes. Pour atteindre ces objectifs, **les États membres devront améliorer leurs systèmes éducatifs**, avec la coordination et le soutien de l'UE, notamment en consacrant des fonds importants dans leurs Plans nationaux de relance à l'éducation et à la formation, en mettant en œuvre les objectifs fixés dans l'Espace Européen de l'Éducation.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, **les universités devraient devenir des centres d'excellence et d'innovation, avec des approches transnationales et interdisciplinaires** consacrées à toutes les disciplines, afin de trouver des solutions communes fondées sur la recherche pour relever les défis contemporains.

### Recommandations politiques :

- **Renforcer la coopération de l'UE sur les questions communes en matière d'éducation et de formation**, en donnant la priorité au soutien des systèmes éducatifs inclusifs et résilients dans chaque État membre dans le contexte des objectifs de l'Espace Européen de l'Éducation.
- **Dans le contexte de l'Espace Européen de l'Éducation, donner la priorité à l'enseignement supérieur**, notamment en tenant compte de son importance pour la relance de l'UE et du potentiel d'innovation des alliances transnationales, en élargissant l'accessibilité des alliances entre universités européennes et en mettant en œuvre une stratégie européenne inclusive pour les universités.
- En respectant la subsidiarité des États membres de l'UE en matière d'éducation, **veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation contribuent au développement intégral des élèves** par l'assurance de la qualité, en se concentrant à la fois sur les compétences de base et sur les compétences interpersonnelles, sociales et interculturelles.

## Culture

Fortement touché par la pandémie de Covid-19, le secteur culturel a besoin d'un soutien accru de la part de l'UE et des États membres, avec des actions susceptibles **d'assurer sa résilience et sa durabilité** en vue des crises futures. La coopération transnationale entre les artistes et les acteurs culturels doit être renforcée, afin de **soutenir localement les initiatives**

**nationales et régionales** et de créer les liens nécessaires au partage des meilleures pratiques et à l'innovation. **Les conditions de travail des artistes** devraient également être abordées par la présidence du Conseil de l'UE, ainsi que la **résilience du tourisme culturel et la préservation et la promotion du patrimoine religieux et culturel** dans l'UE et au-delà.

### Recommandations politiques :

- Dans le cadre des compétences de l'UE, **apporter un soutien au secteur culturel dans les États membres de l'UE**, notamment par l'émission de politiques de coordination pour une meilleure coopération et une meilleure résilience des entreprises culturelles et des opérateurs du secteur culturel.
- Compte tenu de l'importance du dialogue interculturel, **encourager les États membres de l'UE à adopter de bonnes pratiques de collaboration dans le domaine de la culture et de la créativité**, en jetant des ponts entre les sociétés, les cultures et les religions européennes et en favorisant la rencontre, notamment entre les jeunes.